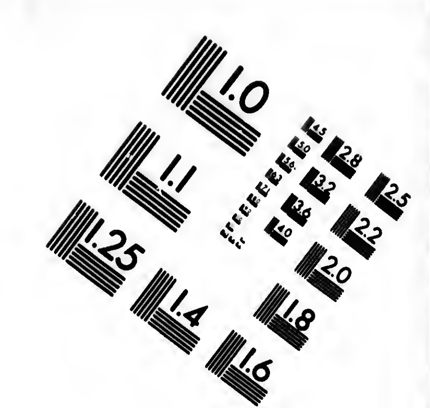
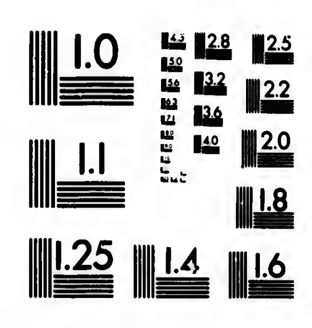
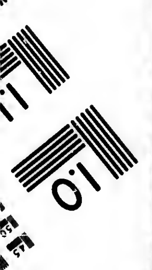


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



CIHM/ICMH Microfiche Series.

CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [✓] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [✓] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec
Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol —► (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Séminaire de Québec
Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole —► signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3

1
2
3

1	2	3
4	5	6

CIRCULAIRE AU CLERGÉ.

MONTRÉAL, LE 30 JUILLET 1861.

MONSIEUR,

Dans une lettre du 10 Juin dernier, S. Em. le Card. Barnabo, Préfet de la S. C. de la Prop. me transmettait le décret de la S. C. des Rites du 26 Avril 1834, concernant l'usage des livres liturgiques, imprimés sans permission de l'Ordinaire.

On voit, par ce décret, que les Constitutions Apostoliques, défendant sous peine de censure, l'impression des Missels, Bréviaires et autres livres liturgiques, sans l'approbation de l'Ordinaire du lieu, sont en pleine vigueur aujourd'hui, comme par le passé.

L'extrait suivant du dit décret va nous tracer notre ligne de conduite, par rapport aux Missels, Bréviaires, etc., dont on fait usage, quoiqu'ils ne portent pas une telle approbation. Il répond à la demande faite par les suppliants, qui désiraient savoir que faire dans le cas où ces livres non-approuvés seraient en usage, pour ne pas encourir les censures :

" *Detur decretum generale juxta mentem.* Mens est ut Ordinarii locorum pro suo " munere invigilent ut denuo non cudantur supradicti libri liturgici sine attestatione a " Pontificiis Constitutionibus præscripta; et quoad istos, qui hujusmodi attestatione destituuntur, et ab anno præsertim 1788, ac deinceps cusi fuere, aliquod exemplar ex supra-" dictis examini probatæ personæ ecclesiasticæ subjiciant, quæ illud conferat cum iis qui " in Urbe juxta morem sunt impressi...... acceptaque fideli relatione Revisoris, quando " illud adamussim concordare cum prædictis inveniatur, suo clero declarent ipsi Ordi-" narii Breviaria, Missalia, etc., sine ulla dubitatione uti quis valeat."

En conformité à ce décret, quelqu'un est chargé, à l'Evêché, d'examiner les livres liturgiques ; et il doit indiquer quelles seront les corrections à faire à ceux des diverses éditions qui peuvent être en usage dans ce Diocèse, avant qu'ils puissent être déclarés conformes aux exemplaires approuvés à Rome. En attendant, chacun s'abstiendra de se servir de tels livres non-approuvés. Il va sans dire, qu'à l'avenir, on n'achètera plus aucun livre liturgique qui ne porte cette approbation de l'Ordinaire.

Dans cette même lettre, S. Em. m'informe qu'il a fait connaître, au St. Père, le montant de notre collecte, dont je lui avais donné le chiffre, en lui demandant par quelle voie je pourrais le lui transmettre. " Illud Sanctitas Sua, inquit, non sine specialibus grati " animi sensibus intellexit." Ce montant, qui est de £4,197 4s. 9d. du cours sterling, a été transmis à Son Eminence par une lettre de change. Je me ferai un devoir de vous adresser une liste détaillée de ces souscriptions quand elles auront été toutes perçues.

J'avais, en lui rendant compte de notre collecte, fait connaître à S. Em. le zèle d'un bon nombre de nos jeunes gens de la campagne comme de la ville, qui offraient leurs services au St. Père pour l'aider à défendre le Patrimoine de St. Pierre, et que l'exemple du zouave canadien n'avait pas peu contribué à exciter leur noble émulation. Elle me répond là-dessus, dans les termes suivants :

" Pour ce qui est des jeunes gens du Canada, qui seraient prêts à prendre les armes, " pour le Siége de Pierre, et la liberté de l'Eglise, et à accourir dans ce but à Rome, cela " assurément prouve d'une manière évidente qu'ils ne se distinguent pas moins par leur " foi et leur charité, que la plupart de ceux des autres nations, qui, par leur dévouement " filial, se sont singulièrement fait admirer par l'Eglise toute entière. Et de fait, la chose " a été très-agréable à N. S. P. le Pape. Mais pour le moment, il ne serait pas expé-" dient que la petite armée du Souverain-Pontife fût augmentée, surtout de soldats venus

" des pays les plus éloignés. Mais comme nous avons la plus ferme espérance qu'il ar-
" rivera que le Dieu miséricordieux, par le mouvement de sa toute-puissance, fera chan-
" ger l'état des choses, il pourra arriver en conséquence que les efforts de ces pieux jeunes
" gens, réunis de toutes les parties de l'univers catholique, servent utilement et avantageu-
" sement à venger les droits du St.-Siége. Les choses en étant là, il faudra que les Evê-
" ques des lieux où se trouvent de tels jeunes gens, aient soin qu'ils persévèrent dans leur
" attachement au Siége Apostolique, afin que, si besoin est, ils exécutent dans le temps
" ce qui est maintenant l'objet de leurs vœux."

Puissent ces vœux de nos héroïques jeunes gens s'accomplir un jour, pour la défense des intérêts catholiques, et l'honneur de notre religieuse patrie ! Ce texte attestera du moins, à la postérité la plus reculée, que le Canada aurait, lui aussi, voulu entourer de ses bayonnettes le Trône Pontifical ; mais que ce n'est pas le bon cœur, mais la bonne occasion qui lui a fait défaut. En attendant, nous prierons pour notre Père commun, et nous l'assisterons de nos biens, jusqu'à ce qu'il plaise à la divine Providence de le remettre en possession du patrimoine de l'Eglise.

Autre chose. Vous n'avez pas oublié qu'à mon retour de Rome, en 1856, vous vous décidâtes, de votre plein gré, à prendre le collet romain pour mieux montrer votre affection pour le St.-Siége. Je dus faire connaître à Rome cet acte de dévouement filial ; et je le fis à la première occasion favorable qui se présenta. C'est ce qui fit que S. Em. le Card. Barnabo, Préfet de la S. C. de la Prop. répondit à quelqu'un qui demandait au St.-Siége le privilége de porter le rabat : *Eum benigne hortando ut se.... Clero Marianopolitano conformet in iis quæ testimonium amoris erga Sanctam Sedem adoptavit.*

Maintenant, chacun prendra ces paroles bienveillantes pour un ordre paternel, puisque le désir seul d'un Supérieur si haut placé, a plus de poids que le commandement le plus impérieux. On va donc se faire un devoir par tout le diocèse de ne porter que le collet romain au lieu du rabat.

Je donne aux Prêtres, qui garderont les Paroisses, durant la Retraite Pastorale, les pouvoirs de desservants, avec celui de biner, le dimanche. Ceux qui ne pourront trouver de remplaçants, dans le voisinage, s'adresseront à l'Evêché. Les maux de l'Eglise, et les scandales qui se multiplient parmi nous, seront entr'autres de puissants motifs qui nous amèneront à la retraite ; et nous prendrons de là occasion d'exhorter souvent les peuples à prier, avec un redoublement de ferveur, pour le plein succès de ces pieux exercices, qui doivent contribuer à rétablir l'ordre dans le monde entier.

La Retraite des Vicaires et autres Prêtres qui n'auraient pu assister à celle des Curés, commencera le 2 Sept. prochain, à l'Evêché, vers les 5 heures du soir, et se terminera le 10 de ce mois, après la Messe.

Je vous prie de m'envoyer, le plus tôt possible, une copie exacte du tarif suivi dans votre Paroisse.

Je profite de l'occasion pour vous informer que Mgr. Taché vous adressera sous peu une relation des indicibles calamités qui sont venues fondre sur sa Mission. Vous le verrez lui-même, et vous l'entendrez, à la Retraite Pastorale, vous dire quelque chose de ses malheurs. En vous disant qu'il a tout perdu, c'est vous dire qu'il a besoin de tout. Nous nous concerterons donc, dans l'occasion, pour lui porter un secours efficace, par une collecte générale dans le diocèse. Nous attendrons pour cela que la récolte soit faite. Puisse-t-elle être en réalité, au temps de la moisson, ce qu'elle est aujourd'hui dans les apparences !

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur,

✠ IG., ÉV. DE MONTRÉAL.

